



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE
EUROSYSTEME

Communiqué de presse

27 juillet 2023

La BCE ajuste la rémunération des réserves obligatoires

- Les réserves obligatoires seront rémunérées à 0 %
- Ce changement préserve l'efficacité de la politique monétaire et en améliore l'efficience

Le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne (BCE) a décidé ce jour de fixer la rémunération des réserves obligatoires à 0 %. Ce changement entrera en vigueur à partir du début de la période de constitution de réserves débutant le 20 septembre 2023.

Les réserves obligatoires sont des soldes de réserves que les établissements de crédit sont tenus de détenir auprès de leur banque nationale de l'Eurosystème en moyenne sur une période de constitution. Les établissements de crédit sont tenus de détenir un montant minimal équivalent à 1 % de certains passifs, essentiellement des dépôts de la clientèle. Les réserves obligatoires sont actuellement rémunérées au taux de la facilité de dépôt de la BCE.

Dans les conditions actuelles de liquidité abondante, les intérêts payés sur les réserves que les banques détiennent au titre de la facilité de dépôt de la BCE – c'est-à-dire les réserves dépassant le niveau minimal requis – sont le principal instrument du Conseil des gouverneurs pour définir l'orientation de la politique monétaire dans sa lutte contre l'inflation. La décision prise aujourd'hui de réduire la rémunération des réserves obligatoires préservera l'efficacité de la politique monétaire en maintenant le degré actuel de contrôle sur l'orientation de la politique monétaire et en garantissant la transmission intégrale des décisions de taux d'intérêt du Conseil des gouverneurs aux marchés monétaires. Dans le même temps, cette décision va permettre d'améliorer l'efficience de la politique monétaire en réduisant le montant global d'intérêts devant être payés sur les réserves pour mettre en œuvre l'orientation appropriée.

En octobre de l'année dernière, le Conseil des gouverneurs a décidé de réduire la rémunération des réserves obligatoires qui était fixée au taux des opérations principales de refinancement pour le fixer

Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France

au taux de la facilité de dépôt ¹. Ce changement a aligné plus étroitement la rémunération des réserves obligatoires sur les taux à court terme du marché monétaire. Depuis lors, l'aspect efficience a gagné en pertinence, en ligne avec le niveau plus élevé des taux d'intérêt directeurs de la BCE.

La décision prise ce jour ne préjuge pas des résultats de l'examen en cours du cadre opérationnel de la BCE.

**Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à [Verena Reith](#)
au.: +49 69 1344 5737.**

Notes

- La BCE a publié des explications concernant les [réserves obligatoires](#) et le [taux de la facilité de dépôt](#).
- De plus amples informations sur les réserves obligatoires sont fournies dans le règlement (UE) n°2021/378 de la Banque centrale européenne du 22 janvier 2021 concernant l'application des exigences en matière de réserves obligatoires ([BCE/2021/1](#)), JO L73, 03.03.2021, p.1-15).

¹ Cf. le règlement (UE) 2022/2419 de la Banque centrale européenne du 6 décembre 2022 ([lien](#)) et le communiqué de presse de la BCE intitulé « La BCE ajuste la rémunération des réserves obligatoires » du 27 octobre 2022 ([lien](#)).